Cfdt: INTERCO de la Mayenne
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Section départementaux

Le 18 janvier 2013

Compte-rendu CFDT du CTP du 18 décembre 2012

.

Sujets proposés par la CFDT

B1) <u>emplois d'avenir :</u> Est-ce-que le conseil général va créer des emplois d'avenir ? Si oui, combien, suivant quel calendrier et pour quels métiers ? Quelle serait la base d'accompagnement ?
30 emplois d'avenir et 4 nouveaux contrats d'apprentissage seront créés lors de la session du conseil général du 1er février prochain. Ils seront recrutés au 1er semestre 2013 et à la rentrée pour les apprentis.
Les 4 apprentis seront affectés dans les collèges.
Les 30 emplois d'avenir seront répartis de la façon suivante : 20 à la direction des routes et des bâtiments pour la route, les bâtiments et les espaces verts (3 UVVTS, 4 aménagement intérieur et espaces verts, 3 dessinateurs projeteurs, 10 dans les UE), 2 à la direction de l'environnement et de la prévention des risques sur le plan climat énergie et sur l'expertise technique dans le domaine du bocage et des captages, 4 à la direction de l'enseignement pour les cuisines des collèges, 3 à la direction des finances, de l'administration générale et de l'informatique et l'affectation du dernier poste sera connue plus tard.
Chaque jeune aura un tuteur référant qui assurera la remise à niveau théorique et pratique.
Nous sommes dans la professionnalisation et il pourra y avoir des embauches après.
Dans le contrat et dès sa signature, il faut un plan de formation ; d'ailleurs le conseil général cotisera au CNFPT à 0,50% de la masse salariale de ces agents.
Si les maîtres d'apprentissages bénéficient de la NBI, ce n'est pas possible pour les tuteurs ; ceux-ci pourront avoir une prime de fonction supérieure.
Les agents en contrat d'avenir n'auront pas de primes.
8 emplois passerelle ont été gardés.
<u>Commentaires CFDT :</u> la CFDT est satisfaite de l'engagement de notre collectivité vis à vis de jeunes en difficulté par rapport à l'emploi. Il faudra toutefois être vigilant sur l'accompagnement et sur la formation et la reconnaissance des tuteurs.

B2) <u>Réorganisation des antennes solidarité des secteurs de Laval agglomération et du canton de Loiron :</u> Redécoupage des secteurs, création de nouvelles antennes, construction de nouveaux lieux. Quelles conséquences sont envisagées pour la répartition des agents dans les lieux concernés ? Les autres seront-elles impactées ? Que devient le centre de planification ?
C'est un projet qui est en marche depuis de nombreuses années pour répondre aux bassins de vie des usagers et permettre aux agents de travailler dans de meilleures conditions.

L'antenne d'Hilard est vétuste avec des bureaux minuscules.
L'antenne de St Pierre la Cour est excentrée. Ces 2 antennes ont une équipe réduite qui ne permet pas une ouverture optimale.
Il y a une forte croissance du secteur de St Berthevin.
L'antenne des pommeraies est vétuste et inopérante (serveur dans les bureaux)
Il faut donc redécouper pour faire face aux besoins de la population.
Une nouvelle antenne sera construite dans le quartier des pommeraies, elle abritera notamment le centre de planification, ce qui libèrera de la place à Ambroise Paré.
Hilard sera rattaché à Ambroise Paré.
La nouvelle antenne des pommeraies se situera au rez-de-chaussée d'un bâtiment neuf près de la crèche et derrière le FJT (1,8 million d'€ pour une surface de plus de 900 m2)
Il y aura un équilibre urbain et extra-urbain entre les Pommeraies et St Nicolas.
Il sera également créé une antenne à St Berthevin pour la suppression des antennes d'Hilard et St pierre la cour (une permanence sera maintenue sur cette commune).
La CFDT s'inquiète du nouveau lieu d'implantation du centre de planification qui se trouve excentré vis-à-vis du public concerné. L'administration dit que cette population bouge facilement et que l'on reste à Laval.
La mobilité des agents concernés se fera sur la base du volontariat.

Sujets proposés par la CGT

C1) Quel nombre d'ETP ont été transférés à la direction des routes et des bâtiments suite à l'arrivée du personnel de la DDE au 1er avril 2007 ?
239 postes ont été transférés dont 196 mises à disposition (189 à la DRB, 3 postes en directions supports et 4 postes d'agents partis à la retraite début 2007) et 43 postes non pourvus.
Les 43 postes non pourvus ont donnés lieu à des recrutements propre à la collectivité.
La CGT a constaté que des effectifs ne sont pas remplacés dans les unités d'exploitation (3 chefs d'équipes et 6 agents d'exploitation).
L'administration répond qu'il n'y globalement pas de perte de postes.
Le président du CTP dit que le nombre de kilomètres est identique, que l'entretien des routes est particulièrement satisfaisant mais qu'il faut analyser les besoins.
La CGT rappelle que les travaux de la LGV ont créés de nouveaux besoins et demande comment on peut les compenser.
L'administration répond qu'on retarde des chantiers et qu'on va affecter les moyens aux urgences.
Le président du CTP dit qu'il va se préoccuper de ce dossier.

C2) Bilan des effectifs au 1er décembre 2012 à la direction des routes et des bâtiments, en joignant l'organigramme.
Il y a 315 agents à la direction des routes et des bâtiments (20 à la direction des grands projets, 260 à la direction des routes et 33 à la direction des bâtiments).

Sujets proposés par l'administration

A1) Transformations d'emplois
1 poste de rédacteur en poste de technicien.
C'est un agent qui a été détaché de la filière administrative avec intégration immédiate dans la filière technique (filière correspondant à ses fonctions)

A2) Révision du guide relatif au régime de travail et de congés du personnel départemental affecté au conseil général de la Mayenne – règlement intérieur (document de base))
C'est une adaptation de l'ancien règlement intérieur à laquelle s'ajoutent quelques précisions. Ce règlement intérieur est disponible sur le site intranet du conseil général.
Il est à signaler que la CFDT est en désaccord avec le fait d'avoir l'obligation de déposer un congé ou une RTT quand un agent tombe malade en cours de journée pour ne faire démarrer le congé maladie que le lendemain.

A3) Révision du règlement intérieur applicable au personnel éclusier.
La période d'éclusage a été fixée du 1er avril au 30 septembre et de ce fait raccourcie à 1201,50 heures ce qui correspond à 76% d'un temps plein. Il a donc été proposé aux agents concernés d'occuper un temps complet. 5 agents auront un temps de travail dans les collèges, 1 agent sera remplaçant sur du travail administratif pour 389,7 H. Les collèges concernés sont ceux de Château-Gontier, Andouillé et Laval.

A4) Création d'une entité MAIA (Maison pour l'autonomie et l'intégration des malades Alzheimer) au sein de la direction de la solidarité personnes âgées et personnes handicapées
La MAIA du département de la Mayenne sera pilotée par le conseil général et rattachée à la DSPAPH. Elle disposera de 4 agents (1 pilote basé à Laval et 1 gestionnaire de situation par arrondissement basés à Laval, Mayenne et Château-Gontier)
Le plan Alzheimer 2008-2012 est poursuivi en 2013.
Le but est de mettre fin aux difficultés des malades et de soutenir les aidants par une meilleure articulation entre les partenaires pour un réel suivi
A5) transformation de la dénomination des agents d'accueil affectés au service coordination de la direction de la solidarité enfance, famille et insertion
Ces agents ne font pas que de l'accueil et seront donc dénommés « assistants administratifs » sans changement de la cotation des postes.

A6) Désaffection du site de l'unité d'exploitation routière de Cossé Le Vivien
Les effectifs sont en train de s'éteindre. Les agents restants sont rattachés à l'unité d'exploitation de Craon. Le matériel est également rapatrié dans cette unité. Il reste à faire une réfection des locaux de Craon ;
La CFDT signale qu'il y aune porte non débrayable à l'unité d'exploitation de Port Brillet et qu'il reste 2 silos à sel non couverts à Port Brillet et à Pré en Pail.

A7) Créations d'emploi d'avenir au sein du conseil général
Voir B1

A8) Aménagement de l'organigramme au sein de la direction des ressources humaines
La direction des ressources humaines bénéficie d'un nouveau logiciel comprenant un requêteur puissant. Un agent du service traitements et indemnités sera rattaché, avec son accord, directement à la directrice des ressources humaines pour réaliser la production d'indicateurs nécessaires à la DRH et aux directions support. Au-delà de cette mission de contrôle, cet agent devra superviser la cohérence des payes et des déclarations incombant à un employeur.

Questions diverses

Les représentants du personnel interrogent l'administration sur les suites à donner aux assises de la sécurité du 10 décembre 2012 qui se sont déroulées après les agressions dont ont été victimes des agents des structures d'accueil par des mineurs pris en charge dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance.

Ces jeunes, vu leur profil, devaient être pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse.

Comme l'état ne joue pas son rôle, la collectivité doit les prendre en charge mais affirme qu'elle ne peut pas continuer de voir des agents se faire agresser. Le président du conseil général a donc décidé de créer une structure spécifique et de ce fait demandera l'inscription du budget nécessaire à le session de début 2013.

Cette structure aura 7 places d'accueil et 10 emplois seront créés.

Pour tenter de solutionner ce problème d'agressions récurent, après avoir créé 4 postes de veilleurs de nuit, le conseil général a créé 2 postes d'animateurs sportifs principalement pour occuper les jeunes déscolarisés.

Commentaires CFDT : Le conseil général a pris en compte en compte les nécessaires besoins départementaux permettant aux agents des maisons d'accueil d' exercer leur profession dans de meilleures conditions. Avec ces moyens, il tente de jouer son rôle de protection vis-à-vis des agents qu'il emploie. Se pose la question de savoir de ce qu'il pourrait être fait de plus en attendant que la mise en place de la nouvelle structure soit effective et quels de postes seront créés pour son fonctionnement ?

L'administration nous apprend que monsieur Patrick Mareau devient le nouveau responsable CADA (commission d'accès aux documents administratifs) au sein du conseil général